



MESH

L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX PRATIQUES MUSICALES

ALINE PEYRÈGNE

Inventée par des pédagogues et des artistes professionnels, **Musique et situations de handicap (Mesh)** agit depuis trente ans pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux pratiques musicales. Reconnue au niveau national pour son **expertise** et son **utilité**, la structure a pourtant connu une crise interne qu'elle a surmonté en revisitant son projet et son fonctionnement associatif.



►► Un projet précurseur issu de musiciens passionnés

Dans les années 1970, alors qu'elle démarre sa carrière, Magali Viallefond, hautboïste, découvre le monde du handicap : elle est sollicitée pour intervenir dans un établissement spécialisé et réalise que **les éducateurs peinent à trouver des musiciens intervenants formés** pour animer des ateliers de musique adaptés et de qualité. « *Je me suis aperçue que les personnes handicapées n'avaient pratiquement aucune possibilité d'accéder à la culture. Pourtant, tout le monde peut jouer de la musique et rien n'empêche d'adapter sa pédagogie aux situations*



de handicap. » Rapidement, « *les demandes d'interventions se sont multipliées. Nous développons notre réflexion sur la pédagogie adaptée, tout en proposant des ateliers de mise en pratique* ». Magali devient un élément moteur de l'association, en enseignant en parallèle à l'INSHEA², établissement for-

Les fondateurs de Mesh

- **Bernard Baschet**, musicien, sculpteur, chercheur de sons, facteur de structures sonores, véritables instrumentariums accessibles à des personnes dont le handicap limite la pratique d'un instrument¹.
- **Anne Bustarret**, musicologue, critique de disques pour enfants, spécialiste de la petite enfance.
- **Bernard Fonteny**, musicien, directeur d'établissements artistiques, fondateur de Musique et handicap 78.
- **Geneviève Lemoigne**, membre de l'équipe administrative de la Cité de la musique.
- **Claudine Puig**, rééducatrice psychopédagogique de l'Éducation nationale (au sein d'un groupe scolaire à Paris 13^e).
- **Magali Viallefond**, hautboïste, musicologue et pédagogue.

mant les professionnels du handicap. Né en 1984, le projet de Mesh est **précurseur**. Il faudra attendre la loi de 2005³ pour que les évolutions restant à accomplir pour l'accessibilité des personnes handicapées à tous les domaines de la vie soient prises en compte.

Au fil du temps, de nouveaux **musiciens professionnels** rejoignent Mesh en tant qu'artistes intervenants. « *Les personnes handicapées ont le droit de profiter d'intervenants qualifiés. Elles sont capables de produire de la musique et de donner du plaisir à des auditeurs.* »

Grâce aux recherches et aux ateliers adaptés, la musique fait son entrée dans des établissements de soin et des écoles publiques (au sein de Clis⁴), dans le Val-d'Oise essentiellement.

C'est aussi à travers plusieurs créations musicales⁵ réunissant **des musiciens professionnels avec des élèves handicapés et des élèves « ordinaires »** que Mesh bénéficiera d'une certaine visibilité, ouvrant ainsi quelques portes dans le milieu culturel.

¹ Plus d'informations : www.baschet.org

² Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

³ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

⁴ Classes pour l'inclusion scolaire.

⁵ XY (1987), *Mosaïque celtique* (1997), *Animuse* (1999), *Rêve de peintre* (2003), spectacle pour les 25 ans de Mesh (2010), *Bulle de Lune* (2011), *Meshoui* (2012).



►► Vers la reconnaissance nationale

L'équipe de Mesh crée plusieurs outils pédagogiques pour former les enseignants et mener des actions de sensibilisation.

Les formations Mesh

Les formations ont pour but de « *changer le regard sur le handicap et travailler l'inclusion culturelle* ». Mesh propose des contenus sur mesure ou par thématique :

- *Pédagogie adaptée.*
- *Jeux et musique.*
- *Apprendre avec les yeux.*
- *Pratique vocale et handicap.*
- *Handicap et pratique musicale collective.*
- *Musique et autisme.*
- *Musique et déficience auditive.*
- *Musique et polyhandicap.*
- *Interprétation des chansons en langue des signes française.*
- *Devenir professionnel ressource en pédagogie adaptée.*
- *Accueillir en école de musique.*
- *Etc.*

Les formations sont accessibles à tout professionnel ayant le désir d'inclure des personnes handicapées dans une activité musicale.

Très sollicitée, car la pédagogie adaptée suscite un grand intérêt au niveau national, l'association développe des formations à partir de 1991. Elles s'adressent à tout professionnel souhaitant inclure des personnes handicapées dans une activité musicale : enseignant, directeur d'établissement culturel, artiste musicien, professionnel du champ médicosocial, etc.

À la fin des années 1990, les **demandes de pratique musicale régulière** de la part des personnes en situation de handicap sont de plus en plus fréquentes. L'association se rapproche d'écoles de musique pour lever les freins à l'ouverture des cours aux personnes handicapées.

En 2001, un service de **médiation entre les personnes handicapées et les professionnels de la culture** est créé. Lorsque les cours dispensés par les écoles de musique ne sont pas ouverts aux élèves handicapés, Mesh organise des ateliers musicaux adaptés.

Au vu de ces initiatives et de la qualité des propositions pédagogiques, le ministère de la Culture reconnaît Mesh en tant que **structure ressource musique et handicap**, en 2007. Les formations se multiplient et le réseau de professionnels proposant un accès à la musique en « milieu ordinaire » se développe. **La charte du Réseau national musique et handicap** marque leur engagement pour l'inclusion des personnes handicapées dans les lieux culturels.

Le développement des activités progresse, les intervenants travaillent sur plusieurs études, sur des recherches-actions⁶, ils participent à des colloques, en France et ailleurs (Suisse, Liban, Tunisie, etc.).

⁶ Exemples : « La personne handicapée mentale en situation d'apprentissage musical » (1998), « Rapport de l'élève autiste à l'espace quand il est placé en situation d'éducation musicale » (2007), « Pratiques musicales et handicaps : quels partenariats pour réussir ? » (2008), « Handicap, éducation artistique et culturelle » (2013).

La charte du Réseau national musique et handicap

« *Nous nous sommes engagés...* »

« *Dans le cadre du **respect et du développement du volet culturel du projet de vie des personnes handicapées**, le signataire s'engage :*

- à favoriser l'inscription et la pratique de la musique pour les personnes handicapées **là où cette activité existe pour tout citoyen**,
- à promouvoir toutes les dynamiques qui contribueront à **favoriser cet accès dans les meilleures conditions**,
- à travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs concernés – notamment avec les professionnels des secteurs de la culture, du sanitaire et social, de la santé, et de l'Éducation nationale – afin d'**enrichir sa pratique, de développer ou d'ajuster ses pédagogies**, de prendre en compte les besoins exprimés ou constatés,
- à contribuer à la **préparation des futurs éducateurs et enseignants** à l'adaptation de leur pédagogie à toute personne handicapée,
- à étendre le réseau Musique et handicap via la diffusion de la charte dans l'objectif de **développer l'accès des personnes handicapées aux pratiques musicales**. » (Février 2009.)



►► Une période de crise interne

L'association a développé un modèle économique hybride : elle perçoit des subventions publiques et privées (fondations), et vend des prestations (formations et ateliers). Mais, à la fin des années 1990, tandis que les actions se développent, **certains financements publics diminuent**, malgré la reconnaissance.

Mesh s'appuie sur des **intervenants vacataires** (musiciens, formateurs) et sur une équipe de **quatre salariés permanents** pour organiser et développer les actions de l'association. Ces quatre emplois ont été créés grâce à des aides dont les subventions arrivent à échéance.

« **L'audit** mené en 2010 sur les conseils d'un partenaire a laissé entrevoir que notre modèle économique n'était pas viable et qu'il fallait réduire les charges de fonctionnement. Ça a été la douche froide, nous n'avions pas conscience que celles-ci étaient trop importantes. »

Face à la diminution des subventions, une partie de l'équipe salariée estime qu'il faut développer les activités d'une manière plus lucrative et vendre des prestations de musique adaptées aux écoles de musique, en parallèle avec les formations ; mais cela ne cadre pas avec le projet associatif, axé sur l'intégration des élèves au sein des cours de musique existants. De plus, bien que les ressources diminuent, des salariés, compétents et très investis, revendiquent des augmentations.

Les orientations proposées par les salariés ne sont pas partagées par l'ensemble du conseil d'administration. **Des incompréhensions génèrent des tensions.**

« *Nous avions une bonne équipe de salariés et nous leur faisons confiance. Nous étions souvent sur le terrain, en formation ou en intervention. Lorsque les tensions sont apparues, nous n'avons pas compris ce qu'il se passait. Nous avons peu de connaissances en comptabilité et nous n'étions pas formés pour faire de la gestion des ressources humaines.* »

Un bilan approfondi de la situation financière révèle que l'association va clôturer l'année 2011 sur un **déficit**. C'est alors à contrecœur que l'association procède à deux **licenciements économiques**. Cela ne suffit pas à rétablir la situation financière et l'année 2012 s'achève sur un second déficit.

Début 2013, **les administrateurs se divisent sur la solution à adopter**. Après quelques CA houleux, c'est l'implosion : plusieurs personnes démissionnent après s'être résolues à diminuer drastiquement les charges fixes pour ne pas mettre la clef sous la porte. Mesh se sépare de ses deux derniers salariés permanents et ne conserve que les emplois des musiciens intervenants agissant sur le terrain. Elle quitte ses bureaux et décide de mener une réflexion approfondie sur son futur. « *Il fallait trouver un mode de fonctionnement réaliste et adapté à notre projet.* »

Modèle économique

- **Partenaires publics historiques** : Conseils départementaux du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine, région Île-de-France, ministère de la Culture, Drac, villes de Montmorency, Sarcelles, Saint-Gratien et Argenteuil.
- **Partenaires privés** : selon les projets, fondations, associations des secteurs culture et handicap.
- **Ressources propres** : formations, études, interventions. En moyenne : 37% d'autofinancement depuis 2005. Il augmente de 5% en 2013.

Évolutions du budget

- 2005 : 157 987 €.
- De 2008 à 2011 : augmentation constante, pour atteindre 276 146 € en 2011.
- En 2011 et 2012 : deux déficits (au total -25 000 €) entament les fonds propres.
- 2012 : 229 217 €.
- 2013 : 105 171 €, absorption des déficits et retour à l'équilibre.
- 2014 : budget de fonctionnement autour de 110 000 €.

►► Renouveau du projet associatif

Avec le recul, les bénévoles analysent qu'ils se sont laissé dépasser par le développement de l'association. **Une réflexion de fond est engagée sur le projet associatif**, ses priorités, mais aussi sur l'organisation interne et le modèle économique. Les **actions sont recentrées** : Mesh doit être un outil pour favoriser l'accès à la musique et non une école de musique proposant des ateliers et des cours.

Le fonctionnement entre CA et salariés est repensé. Pendant une année, Mesh fonctionne en partie grâce au bénévolat et aux vacances de musiciens intervenants, formateurs et chargés de mission. « *Notre priorité, c'était de tenir nos engagements et de trouver les moyens de faire vivre l'association. Nous avons un spectacle avec des élèves, des ateliers à assurer, des formations programmées. Nous avons réussi car **tout le monde s'est mobilisé. Les bénévoles et les intervenants vacataires ont beaucoup travaillé pour maintenir l'activité.*** »

L'étude du **modèle économique** amène l'association à diminuer son budget de moitié. En 2013, elle parvient à dégager un excédent et la **situation financière est assainie**. Cette période est mise à profit pour revisiter le projet associatif, redéfinir la stratégie de développement, poser les **bases d'un nouveau fonctionnement**. « *Avec des moyens réduits, nous nous sommes interrogés sur ce que nous devons continuer à développer, sur quels territoires et avec quels objectifs.* »

Malgré la crise, le **soutien des partenaires ne se dément pas**. Les **échanges sur la remise à plat** de l'organisation et des moyens ont permis de maintenir leur confiance dans le projet.

Mesh réécrit ses statuts et officialise l'ouverture de son CA aux personnes auxquelles le projet s'adresse : parents d'élèves, personnes en situation de handicap, musiciens professionnels, pédagogues.

Désormais, le CA s'organise pour suivre les différentes questions liées au fonctionnement de l'association, en nommant **des administrateurs référents afin de ne pas**

« déléguer » toutes les responsabilités aux salariés. La fondatrice, devenue présidente en 2013, reste toutefois très présente, notamment dans le pilotage des études et recherches-actions et l'accompagnement des formateurs.

En 2014, Mesh renouvelle son vœu « d'inclusion » des personnes handicapées dans les lieux d'enseignement ordinaires. L'accès à la pratique artistique, la lutte contre l'exclusion, le soutien des professionnels de tous secteurs sont au cœur du projet associatif.

Quelques dates

- 1984 : création de l'association.
- 2001 : mise en place du réseau Musique et handicap en Val-d'Oise.
- 2007 : l'association devient association nationale ressource musique et handicap.
- 2008 : mission de coordination du réseau national des signataires de la charte Musique et handicap.
- 2010 : création du réseau de soutien aux pédagogues.
- 2011-2013 : diminution des ressources et plan social.
- 2013 : redéploiement des activités grâce aux bénévoles et aux intervenants vacataires.
- 2014 : actualisation des statuts, réécriture du projet associatif, constitution d'une nouvelle équipe salariée, remaniement du fonctionnement interne.

À RETENIR

Facteurs de réussite

- Un projet précurseur, en phase avec la nécessité d'ouvrir la vie sociale et culturelle aux personnes en situation de handicap.
- Passion et exigence au cœur de la pédagogie musicale.
- Réunion d'artistes, de pédagogues, de professionnels du handicap, etc.
- Volonté de permettre à tous de pratiquer la musique.
- Accès à une reconnaissance nationale.
- Compétences des intervenants et des bénévoles.
- Recours à un audit pour évaluer le modèle économique.
- Réflexion de fond sur le projet associatif et l'organisation interne.
- Nouvelle place donnée aux usagers et aux bénévoles.

Freins/questions

- Appréhensions face au handicap pour les enseignants non formés.
- Une expertise de l'association perçue parfois comme dépendante de sa fondatrice.
- Fragilisation de l'organisation interne à la suite de la réduction des subventions.
- Nécessité de moyens importants pour ouvrir les lieux culturels aux personnes handicapées.
- Des divergences potentielles sur la manière de développer les ressources de l'association.

CONTACTS

- ✉ mesh@mesh.asso.fr
- @ www.mesh.asso.fr
- ☎ 01 74 30 35 26



opale

www.opale.asso.fr